



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Journée d'action des Ehpad le 30 janvier

Les fédérations CGT Santé et action sociale et Services publics, rejointes par les organisations CFDT, UNSA, FO et CFTC, appellent à une journée nationale de grèves et de mobilisations, mardi 30 janvier 2018.

Les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie sont alarmantes, l'actualité médiatique a d'ailleurs beaucoup traité du sujet ces derniers mois mettant en évidence une situation scandaleuse mais pourtant bien réelle.

Depuis de nombreuses années, les personnels des Ehpad et des services d'aide à domicile tirent la sonnette d'alarme, un manque de personnel considérable reconnu par tous et face auquel les réponses apportées par le gouvernement ne sont pas à la hauteur.

➤ Une prise en charge indigne des résidents

En moins de 15 minutes, il faut lever un résident, lui faire une toilette sommaire (minutée et limitée à 8 minutes selon les consignes de certains établissements), l'habiller, lui faire prendre son petit déjeuner et ses médicaments, refaire le lit et, ensuite, passer à un autre résident... Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de temps pour parler avec le résident, le rassurer...

C'est bien une maltraitance institutionnelle et organisée qui s'installe dans les Ehpad publics comme privés et qui coûte des milliers d'euros aux résidents et à leur famille.

On est bien loin de la bienveillance et de la bienveillance prônées par nos dirigeants... Les personnels des Ehpad ne sont pas en situation de faire un travail correct et dans le respect de la personne humaine ; ils en souffrent énormément et ne veulent plus se taire...

➤ Le problème numéro 1 : le manque de personnel

En Ehpad, le taux d'encadrement est de 0,6 emploi par résident. À titre d'exemple, ce ratio est de 1,2 en Allemagne pour les établissements de même type.

Par ailleurs, la présence d'une infirmière est le plus souvent limitée à la journée. La nuit, seules des aides-soignantes assurent la prise en charge des résidents. Actuellement, le personnel travaillant dans ce secteur est en grande souffrance. Ce sont des métiers pénibles tant physiquement que psychologiquement, mal reconnus, mal payés, avec des conditions de travail très dégradées et un personnel, la plupart du temps, sous-qualifié.

Dans un milieu professionnel tourné vers l'humain, c'est bien de personnel que l'on a besoin, de professionnels qualifiés, en nombre suffisant, reconnus et respectés.

➤ Un besoin cruel de financement

La réforme du financement qui s'est mise en place en 2017 concernant les établissements médicosociaux – notamment les Ehpad – impose de nouvelles contraintes budgétaires aux établissements en supprimant les possibilités de négociations annuelles permettant d'adapter les moyens aux évolutions des besoins. Elle va également conduire à une baisse des ressources estimée par la FHF (Fédération hospitalière de France) à 200 millions d'euros dans un secteur qui manque cruellement de moyens.

Les tarifs actuels, en particulier dans le secteur privé lucratif, sont beaucoup trop élevés et n'ont pour objectif que de générer des bénéfices alors que le service rendu est de piètre qualité. Pour la CGT, la prise en charge de la perte d'autonomie, l'accompagnement des personnes âgées est un enjeu majeur de société. L'ensemble des services et biens médicaux liés à la perte d'autonomie, à domicile comme en institution, doit être remboursé à 100 % de la dépense opposable. Le financement de la perte d'autonomie doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale. Par ailleurs, un reste à vivre minimal devrait être garanti à tous les résidents en Ehpad.

La CGT apporte tout son soutien aux personnels mobilisés qui se battent pour de meilleures conditions de travail et, de ce fait, pour l'amélioration des conditions d'accueil des résidents.

La CGT appelle ses organisations à soutenir et à participer aux initiatives qui seront décidées en territoires le 30 janvier. Nous devons tous être aux côtés des personnels des Ehpad et du secteur de l'aide à domicile pour réclamer des moyens suffisants pour une prise en charge décente des personnes âgées.